

2024-UNAT-1481, Asmaa Abdullah

Nassir Al-Timimi

Décisions du TANU ou du TCNU

Le TANU a estimé que l'ancienne fonctionnaire ne s'était pas acquittée de la charge de démontrer que le jugement de l'UNDT était entaché d'irrégularités, se contentant de faire valoir que la décision n'était pas équitable. Au contraire, le TANU a estimé qu'en ne renouvelant pas son engagement à durée déterminée, l'administration avait agi légalement et équitablement.

Le TANU a souligné que la décision de l'administration s'inscrivait dans le cadre d'une véritable restructuration qui impliquait, entre autres mesures, de redéfinir les priorités des ressources existantes par la réaffectation, le redéploiement et le reclassement du personnel, y compris le redéploiement du poste de l'ancienne fonctionnaire de Bassorah à Erbil, en Iraq, afin de renforcer la surveillance opérationnelle des activités renaissantes dans la région. Le poste de l'ancienne fonctionnaire n'étant plus financé, le TANU a conclu que l'administration l'avait informée de manière appropriée du non-renouvellement de son engagement à durée déterminée deux mois à l'avance, d'autant plus qu'en tant qu'administrateur national, elle n'était pas censée être mobile et qu'il était prévu qu'elle quitte l'Organisation à l'issue de son mandat.

Le TANU a également estimé que l'offre faite par l'Administration en mai 2022 de réaffecter l'ancienne fonctionnaire à un lieu d'affectation différent (c'est-à-dire Erbil au lieu de Bassorah) ne modifiait pas les termes de son engagement de durée déterminée qui n'était pas censé être renouvelé et qui avait déjà expiré le 31 décembre 2021, d'autant plus que l'intéressée n'avait pas accepté l'offre.

Le TANU a rejeté l'appel et confirmé le jugement n° UNDT/2023/076.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Une ancienne fonctionnaire de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a contesté la décision de l'administration de ne pas renouveler son

engagement de durée déterminée au-delà de sa date d'expiration, le 31 décembre 2021.

Dans son arrêt n° UNDT/2023/076, le Tribunal a conclu que la décision contestée était légale et a rejeté la requête de l'intéressée.

L'ancienne fonctionnaire a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

Les engagements à durée déterminée ne comportent aucune perspective de renouvellement ou de conversion. Par conséquent, la cessation de service due à l'expiration de l'engagement se produit automatiquement, sans préavis, à la date d'expiration spécifiée dans la lettre de nomination du membre du personnel.

Les organisations internationales sont habilitées à restructurer tout ou partie de leurs départements ou unités, y compris la suppression de postes, la création de nouveaux postes et le redéploiement du personnel. Le TANU n'interviendra pas dans une véritable restructuration organisationnelle, même si elle peut entraîner la perte d'emploi de membres du personnel. Toutefois, même dans le cadre d'un exercice de restructuration, comme pour toute autre décision administrative, l'administration a le devoir d'agir de manière équitable, juste et transparente dans ses relations avec les membres de son personnel.

Plus précisément, en ce qui concerne les engagements à durée déterminée, le non-renouvellement d'un engagement peut être considéré comme illégal si l'administration n'a pas agi de manière équitable, juste ou transparente avec l'agent ou si elle a été motivée par un parti pris, un préjugé ou un motif inapproprié. Il incombe à l'agent de prouver que de tels facteurs ont joué un rôle dans la décision administrative.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte intégral du jugement

[Texte intégral du jugement](#)

Applicants/Appellants

Asmaa Abdullah Nassir Al-Timimi

Entité

MANUI

Numéros d'Affaires

2024-1859

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

18 Nov 2024

President Judge

Juge Sandhu

Juge Gao

Judge Savage

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination pour une durée déterminée

Absence d'espoir de renouvellement

Licenciement (de nomination)

Nomination (type)

Non-renouvellement

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 4.13
- Disposition 9.4

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(b)
- Article 2.1(e)
- Article 2.5

Jugements Connexes

UNDT/2023/076

2010-UNAT-051

2019-UNAT-916

2019-UNAT-960

2013-UNAT-311

2010-UNAT-084

2019-UNAT-902

2018-UNAT-844

2021-UNAT-1082